



## Information – Qualité de l'eau 2024

### Commune de Montagny-près-Yverdon, réseau de distribution

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD), le distributeur d'eau, est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

Ce rapport est valable pour l'eau fournie par SAGENORD aux points de livraison des Communes de Valeyres-sous-Montagny, Montagny-près-Yverdon, Treycovagnes, Chamblon, Ependes, Suscévaz, Method, Pomy, Cuarny, Chesaux-Noréaz et Villars-Epeney. Il est également valable pour l'eau fournie aux points de livraison des associations de l'AIAE la Menthue et de l'ACRG.

### Provenance

L'eau alimentant le réseau communal provient de :

- 59 % ACRG, eau de nappe phréatique des puits d'Onnens (chlorée pour la protection du réseau);
- 27 % SEY, eau des sources du Cossaux (désinfectée par chloration);
- 9 % SEY, eau du lac de Neuchâtel (filtrée et désinfectée par chloration);
- 4 % AIVB, eau de sources, provenant de l'association Intercommunale du Vallon de la Baumine (désinfection UV) ;
- 1 % ARRIBRU, eau de sources, provenant de l'Association Intercommunale pour l'alimentation en eau potable des communes de la région des tunnels d'Arrioules et des Bruyères (chlorée).

### Traitement

Par chloration : en moyenne 0.01 mg/l de chlore aux robinets des consommateurs (valeur de tolérance : 0.1 mg/l chez le consommateur)

### Contrôles sanitaires

SAGENORD par le biais de son mandataire, le Service des Energies de la ville d'Yverdon-les-Bains, établit chaque année un programme de prélèvements annuel sur la base de l'analyse des risques du réseau et des indications données par la directive W12 de la SSIGE. La directive W12 est un guide des bonnes pratiques destiné aux distributeurs d'eau potable et a été approuvé par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

Le plan de prélèvements pour l'année 2024 comporte les analyses suivantes :

- Campagnes de mesures de microbiologie selon le plan d'autocontrôle : 26 séries de 10 à 16 échantillons répartis sur 55 points de prélèvements totalisant environ 350 échantillons;
- Campagnes de mesures de chimie selon le plan d'autocontrôle : 3 séries répartis sur 6 points de prélèvements totalisant 10 échantillons ;
- Campagnes de mesures de pesticides et métabolites selon le plan d'autocontrôle : 4 séries répartis sur 6 ressources et totalisant 24 échantillons.

### Bactériologie

Dans l'ensemble du réseau, l'eau de SAGENORD est de très bonne qualité. Aucun dépassement des normes en vigueur n'a été décelé concernant les paramètres microbiologiques et chimiques de l'eau. Il faut cependant noter la présence de précipités d'oxydes métalliques de fer et de manganèse qui ont été observés dans le réseau de transport en provenance des puits d'Onnens. Même à des doses très faibles, ces oxydes métalliques sont susceptibles de former une couche noire sur les canalisations, qui lorsqu'elle se détache donne un aspect brun à l'eau. Des mesures correctives telles que des purges ont été réalisées ponctuellement sur le réseau pour palier à ce problème.



## Information – Qualité de l'eau

Concernant les pesticides, comme tout le plateau suisse, SAGENORD constate la présence de métabolites du chlorothalonil dans l'eau potable dans des valeurs supérieures aux prescriptions fédérales pour le métabolite R 471811. Le chlorothalonil est une substance active utilisée depuis les années 1970. Ce fongicide est désormais interdit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les contrôles périodiques, effectués par SAGENORD, indiquent les teneurs suivantes pour l'année 2024 :

Ressource	Proportion de la ressource	Teneur moyenne de métabolite du chlorothalonil R 471811
	[%]	[ng/l]
Puits d'Onnens	59	155
Sources du Cossaux	27	44
Station de Bellerive (lac de Neuchâtel)	9	173
AIVB	4	27
ARRIBRU	1	175

La valeur maximale autorisée du métabolite R471811 est de 100 ng/l (nano-gramme par litre).

Selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), l'eau distribuée reste néanmoins consommable, bien qu'en l'état actuel des connaissances, l'innocuité de ces métabolites n'a pas pu être démontrée. Plusieurs essais cantonaux sont actuellement en cours pour définir et optimiser des moyens de traitement de ces résidus de pesticides dans l'eau (charbon actif, osmose inverse, etc.).

En parallèle, la ville d'Yverdon-les-Bains avec SAGENORD et en relation étroite avec les autorités cantonales, a immédiatement déconnecté les ressources mineures non-conformes et débuté une révision de sa stratégie d'approvisionnement en eau potable (possibilités de dilution d'eau avec les distributeurs voisins, traitement d'une ressource régionale, prospection de nouvelles ressources, etc.).

### Paramètres physico-chimiques (ressortant de l'analyse complète dans le réseau de distribution)

A l'exception du métabolite du chlorothalonil (R 471811), l'eau fournie par SAGENORD correspond aux normes d'eau de boisson. Selon l'OSAV, l'eau distribuée reste consommable. Il s'agit d'une eau équilibrée, de type calco-carbonique, faiblement minéralisée et de dureté moyenne.

**Dureté totale** : minimum 14.9 °f, maximum 26 °f et en moyenne 22 °f (degrés français), soit une eau moyennement dure.

Température moyenne	13°C
Calcium	50 - 80 mg/l
Magnésium	6 - 16 mg/l
Sodium	4 - 9 mg/l
Potassium	1 - 2 mg/l

pH	7.5 - 8
Chlorures	8 - 16 mg/l
Nitrates	1 - 10 mg/l
Sulfates	15 - 45 mg/l
Hydrogénocarbonates	160 - 280 mg/l

---

### Informations utiles

En cas de questions supplémentaires, nous nous tenons à votre disposition au : 024 447 21 71

En cas de problèmes, fuites ou accidents, le service de piquet est atteignable au : 078 911 57 57



Commune de Montagny-près-Yverdon  
Monsieur Éric STOLL  
Grand'Rue 3  
1442 Montagny-près-Yverdon

Epalinges, le 25.10.2024

## RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 24-VD-1519

V 1



### INTRODUCTION

But du contrôle : Contrôle officiel / Eau potable / Commune de Montagny-près-Yverdon  
Prélèvement du : 21.10.2024  
Date arrivée : 21.10.2024  
Effectué par : Monsieur Didier GUEISSAZ, Inspecteur des eaux

### ÉCHANTILLON

24-11946 Eau de fontaine publique Conforme  
4279 - Montagny-près-Yverdon, F1 - Fontaine Publique - Jet continu, Rue des Corbes,  
1442 Montagny-près-Yverdon

### RÉSULTATS D'ANALYSES

**N° d'échantillon : 24-11946**

Heure : 09h40  
Secteur : 4279 - Montagny-près-Yverdon  
Lieu de prélèvement : F1 - Fontaine Publique - Jet continu, Rue des Corbes, 1442 Montagny-près-Yverdon  
Dénomination spécifique : Eau de fontaine publique  
Température de l'eau (°C) : 15.7  
Conductivité (µS/cm) : 457

#### Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-002	Germes aérobies mésophiles	4 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	Conforme
721-MON-007	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	Conforme
721-MON-013	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	Conforme

## Analyses physico-chimiques (VD-EAUX-Majeur)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
751-MON-013	Turbidité	<0.1 UT/F	max. 1.0 UT/F	Conforme
751-MON-004	pH	7.6 ± 0.2	M : 6.8 - 8.2	
751-MON-004	Hydrogénocarbonate	221 ± 11 mg/L		
751-MON-002	Dureté totale	21.8 ± 1.1 °f	M : min. 10.0 °f	
751-MON-004	Dureté carbonatée	18.1 ± 0.9 °f		
751-MON-004	Conductivité électrique	412 ± 21 µS/cm	M : max. 800 µS/cm	
751-MON-003	Carbone organique total	1.2 ± 0.2 mg/L	max. 2.0 mg/L	Conforme
751-MON-007	Nitrite	non décelé	max. 0.100 mg/L	Conforme
751-MON-009	Ammonium	non décelé	max. 0.100 mg/L	Conforme
751-MON-002	Lithium	non décelé		
751-MON-002	Sodium	9.1 ± 0.9 mg/L	max. 200.0 mg/L	Conforme
751-MON-002	Magnésium	9.9 ± 1.0 mg/L	M : max. 125.0 mg/L	
751-MON-002	Potassium	1.6 ± 0.2 mg/L	M : max. 5.0 mg/L	
751-MON-002	Calcium	71 ± 7 mg/L	M : max. 200 mg/L	
751-MON-001	Fluorure	0.10 ± 0.02 mg/L	max. 1.50 mg/L	Conforme
751-MON-001	Chlorure	14.6 ± 2.2 mg/L	M : max. 20.0 mg/L	
751-MON-001	Bromure	non décelé		
751-MON-001	Nitrate	1.8 ± 0.3 mg/L	max. 40.0 mg/L	Conforme
751-MON-001	Sulfate	31 ± 5 mg/L	M : max. 50 mg/L	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale; M: Valeur directive

## APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

Eau moyennement dure. (Notice technique SSIGE W10027).

**Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.**

## REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon prélevé. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

LE CHIMISTE CANTONAL  
Dr Christian RICHARD

*P.O. Richard*